

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	07 janvier 2020	Séance du : 29 janvier 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	Votes : 34	
Présents : 27	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Géraud VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Développement économique – ZAC de la Salamane – Cession de la parcelle lot n° 13-2 – Autorisation donnée au Président

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil communautaire que par délibération n° 2018.05.30.15 en date du 30 mai 2018, le Conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle référencée 13-2 située sur la ZAC de la Salamane à la société HL Bâtiment.

La société HL Bâtiment a communiqué à la Communauté de communes sa décision d'abandonner son projet d'acquisition permettant ainsi la vente de la parcelle 13-2 à un autre porteur de projet.

La société Chemdoc Water gérée par M. Salvador Perez fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 13-2 » d'une superficie d'environ 2500 m² située sur la ZAC de la Salamane, au prix de 55 € HT le m² soit un prix total de 137 500 € HT net vendeur.

Cette société souhaite acquérir cette parcelle afin d'exercer son activité d'ingénierie, études techniques du traitement de l'eau potable et construction de matériels afférant.

Cette acquisition sera réalisée par cette société ou par toute autre personne physique ou morale que M. Salvador Perez se réserve le droit de désigner.

La surface du lot 13-2 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 13-2 », d'une surface d'environ 2500 m² à la société Chemdoc Water ou à toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner pour l'exercice d'une activité d'ingénierie, études techniques du traitement de l'eau potable et construction de matériels afférant au prix de 55 € HT le m² soit un prix total de 137 500 € HT net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et développement durable réunie le 12 décembre 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente de la parcelle référencée « Lot 13-2 », d'une surface d'environ 2500 m² à la société Chemdoc Water ou à toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner pour l'exercice d'une activité d'ingénierie, études techniques du traitement de l'eau potable et construction de matériels afférant au prix de 55 € HT le m² soit un prix total de 137 500 € HT net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX